

# Economie circulaire et protection du Mormont

Conférence de presse, jeudi 13 juin 2024



**Vassilis Venizelos**

Conseiller d'Etat, chef du Département de la jeunesse,  
de l'environnement et de la sécurité

**Sébastien Beuchat**

Directeur des ressources et du patrimoine naturels,  
Direction générale de l'environnement

**Renaud Marcelpoix**

Chef de la division Géologie, sols, déchets et eaux  
souterraines, Direction générale de l'environnement

# **Vassilis Venizelos**

## **Conseiller d'Etat**

Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité

# Enjeu: passer d'une économie linéaire...



# ... à une économie circulaire



# Une responsabilité de l'Etat

- Loi fédérale sur la protection de l'environnement
- Programme de législature VD
  - Finitude des ressources
  - Stratégie de réemploi, de réutilisation et de recyclage des matériaux
- Plan climat vaudois: exemplarité de l'Etat
- Futures révisions légales (énergie, gestion des déchets, aménagement du territoire)
- Contre-projet à l'initiative « Sauvons le Mormont »

# Contre-projet **direct** à l'initiative cantonale «Sauvons le Mormont»

## Ancrer l'économie circulaire dans la Constitution vaudoise:

### **Article 56a Economie circulaire**

*<sup>1</sup> L'Etat et les communes créent des conditions favorables au développement de l'économie circulaire.*

*<sup>2</sup> Ils favorisent l'utilisation de matières, matériaux et produits respectueux de l'environnement ainsi que la fermeture des cycles, notamment dans le secteur de la construction.*

*<sup>3</sup> Ils prennent des mesures pour éviter la production de déchets ainsi que pour le partage, la réutilisation, la réparation, la rénovation et le recyclage des matériaux et des biens.*

## Contre-projet **indirect** à l'initiative cantonale «Sauvons le Mormont»

Le Conseil d'Etat entend assurer durablement la protection de la colline du Mormont et de ses abords.

→ En plus du contre-projet direct, il propose un **contre-projet indirect de rang légal** à l'initiative en inscrivant la protection du Mormont dans la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager.

# **Sébastien Beuchat**

## **Directeur ressources et patrimoine naturels**

Direction générale de l'environnement

# Le Mormont: à la croisée d'enjeux multiples



# Approvisionnement en calcaire d'une des 6 cimenteries du pays



# Site inscrit à l'inventaire fédéral des paysages et diversité des milieux



# Infrastructure écologique



# Haut-lieu archéologique



## Contre-projet indirect à l'initiative cantonale «Sauvons le Mormont»

Le Conseil d'Etat propose une **nouvelle section** consacrée au Mormont dans la **Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP)**.

La traduction des objectifs de protection se traduira par une **révision du Plan d'affectation cantonal du Mormont**.

Ces nouvelles dispositions sont proposées en **analogie avec la protection de la Venoge** qui bénéficie déjà d'une section dans la loi..

# Contre-projet indirect à l'initiative cantonale «Sauvons le Mormont»

La nouvelle section IV de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (art 33a):

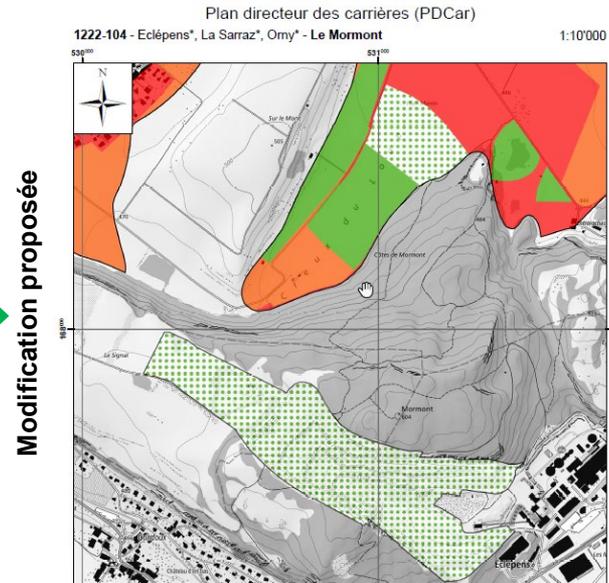
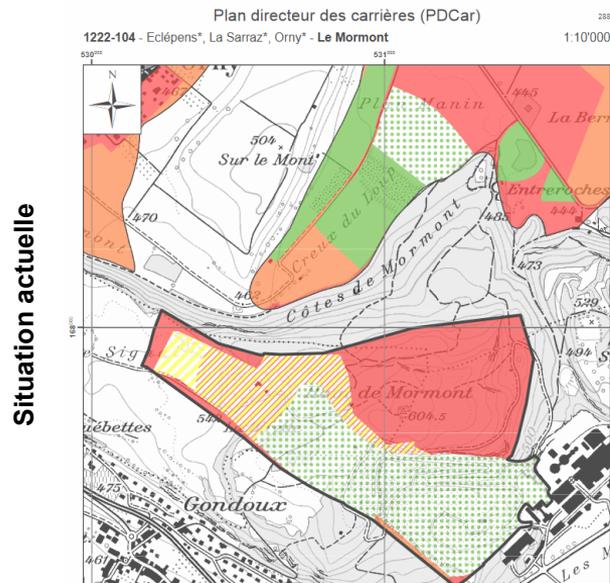
- Assure la protection des **valeurs paysagères et naturelles** du site du Mormont.
- Renforce la **place dans le réseau écologique cantonal** du site du Mormont sa (corridors faunistiques, préservation et mise en réseau des milieux naturels).
- **Permet la poursuite de l'extraction dans les** périmètres déjà autorisés et **empêche de nouvelles extensions** de la carrière.
- Ouvre la voie pour le **comblement de la carrière**.

# Contre-projet indirect à l'initiative cantonale «Sauvons le Mormont»

le Conseil d'Etat propose également une **révision du Plan directeur des carrières**

→ restriction des périmètres d'extraction à ceux déjà autorisés

→ permet une exploitation jusqu'à env. 2060



## Légende

□ Limite présumée du gisement

□ Secteur exploité, au bénéfice d'un permis ou mis à l'enquête

■ en cours d'exploitation

■ exploité et/ou remis en état

■ en projet (dans un plan d'extraction ou ayant fait l'objet d'une mise à l'enquête)

□ Secteur exploitable

■ Secteur à exploitabilité non démontrée

■ Secteur exploitable grevé de contraintes (affectation particulière, routes et chemins, lignes électriques haute-tension, forêts, contraintes et inventaires nature non exclusifs, ...)

■ Secteur potentiellement exploitable nécessitant la mise en œuvre de mesures particulières (proximité des zones d'habitation, d'activités ou de loisirs, routes, zones industrielles, ...)

■ Secteur non retenu suite à une évaluation technique

■ Secteur à exclusion (zones d'habitation ou d'activités, bâtiments, autoroutes, rail, gazoducs haute pression, secteurs de protection des eaux, cours d'eau, contraintes et inventaires nature exclusifs, recensement architectural, voies historiques avec beaucoup de substances, ...)



# **Renaud Marcelpoix**

## **Division géologie, sols, déchets et eaux souterraines**

Direction générale de l'environnement

# L'économie **linéaire** dans le secteur de la construction

~ 40 sites d'extraction  
dans le canton

~ 25 sites de stockage  
définitifs dans le canton



Extraction de granulats  
naturels



Construction



Bâtiment



Production de déchets

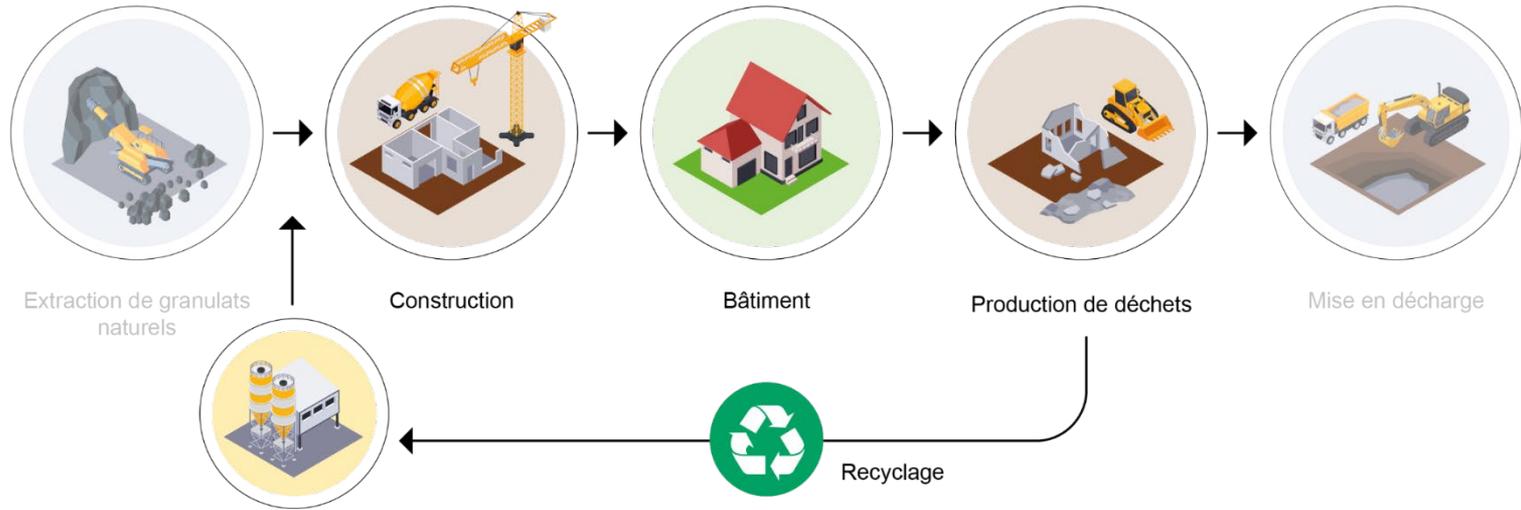


Mise en décharge

# Développement de l'économie **circulaire** dans le secteur de la construction

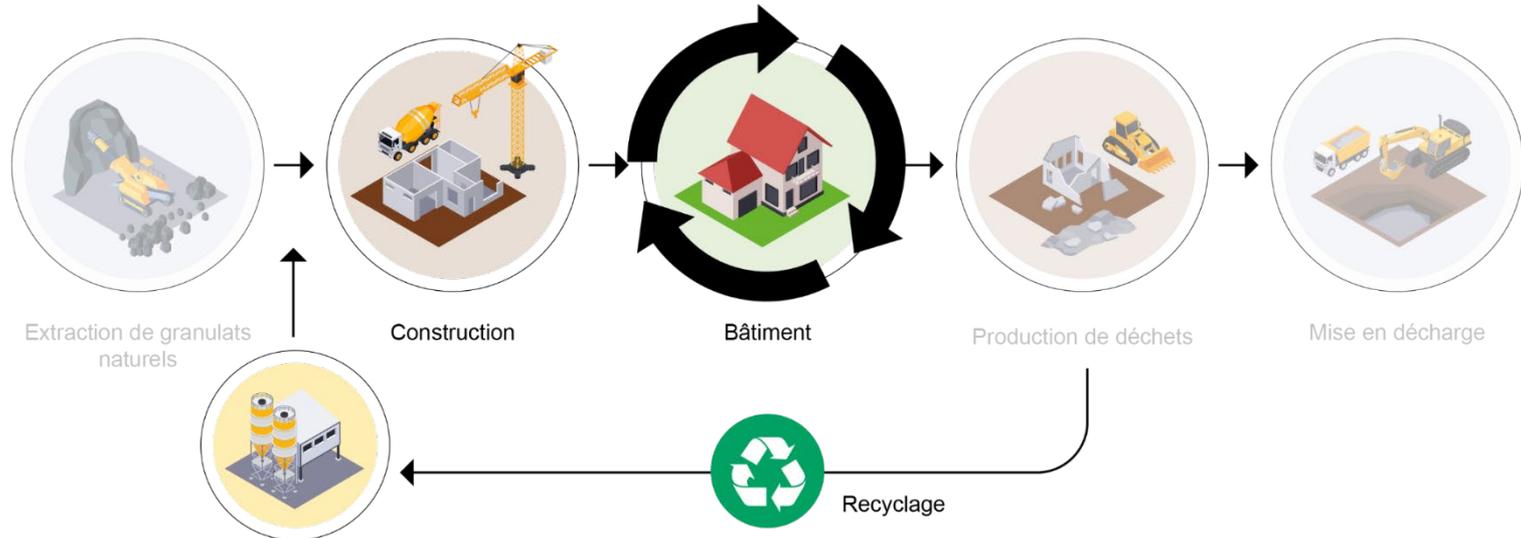
50 installations de traitement des déchets minéraux

→ permettent déjà d'économiser l'équivalent de 8 gravières

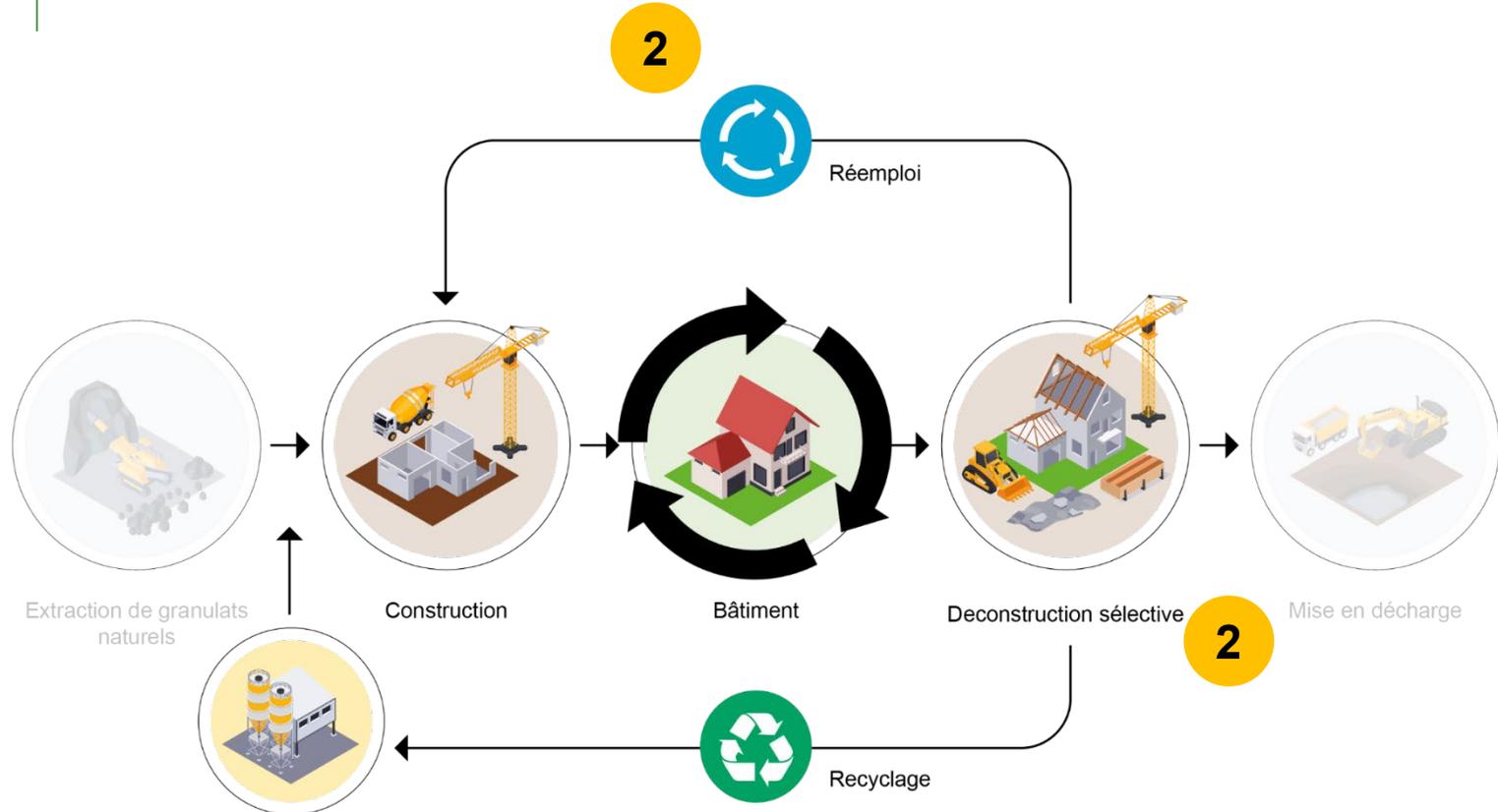


# Développement de l'économie **circulaire** dans le secteur de la construction

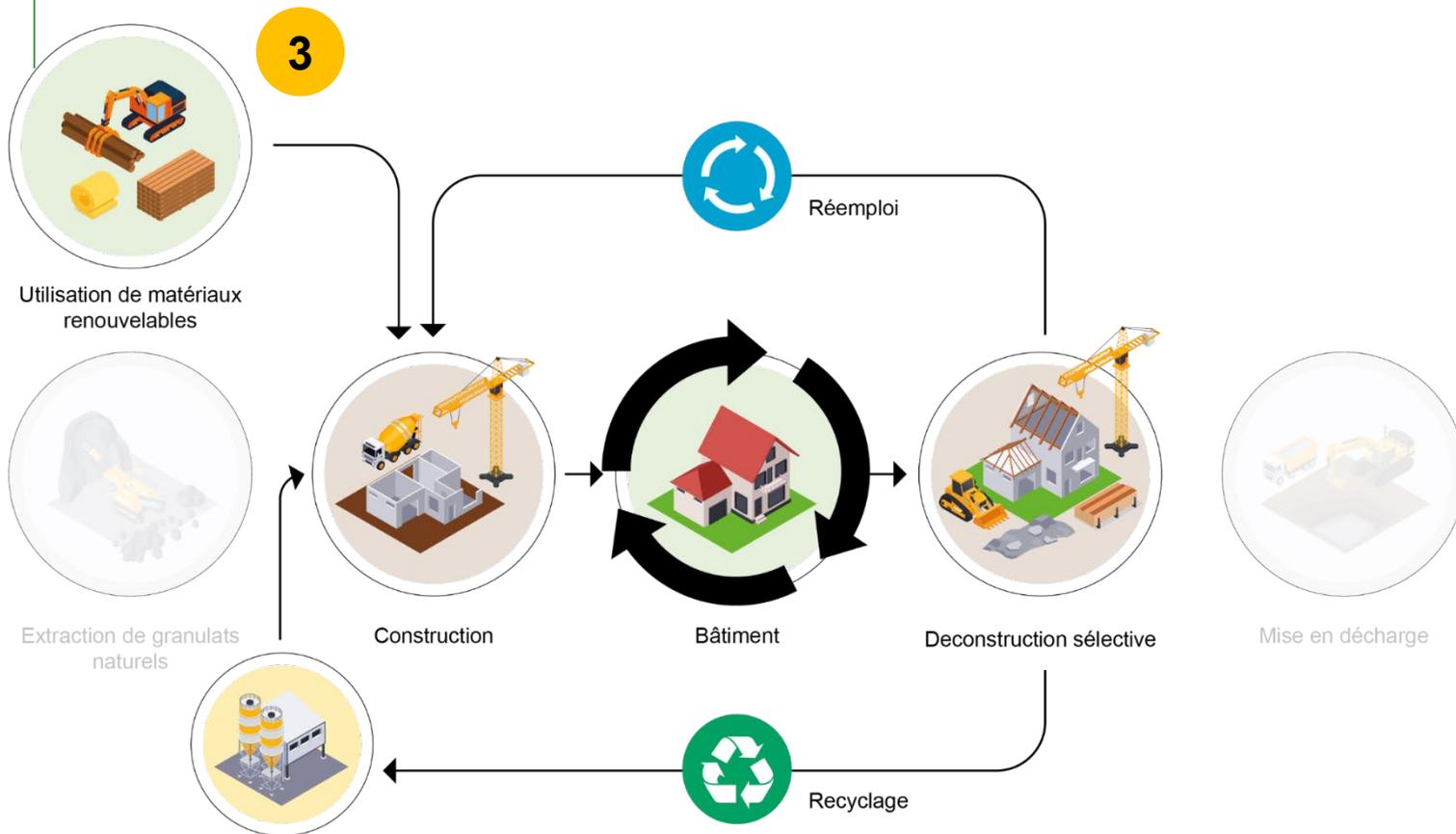
## 1 Réutilisation/ renovation



# Développement de l'économie **circulaire** dans le secteur de la construction



# Développement de l'économie **circulaire** dans le secteur de la construction



## Des **premières mesures concrètes** pour accompagner le contre-projet du Conseil d'Etat

Adoption d'un crédit d'investissement de 1,1 million de francs pour favoriser le **réemploi et l'usage de matériaux durables** dans la construction :

- Conception de projets de construction de l'Etat exemplaires et pionniers dans ce domaine
- Accompagnement au changement des acteurs de la branche

**Révision partielle** du plan de gestion des déchets:

- Mesures pour développer encore le recyclage
- Adaptation du nombre de décharges pour les besoins à court et moyen terme

# **Vassilis Venizelos**

## **Conseiller d'Etat**

Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité

# Les prochaines étapes

## Contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative «Sauvons le Mormont»

- Convocation aux urnes
  - Nouvel article constitutionnel
  - Modification LPRPnP
  - PDCar
- } Transmission au Grand Conseil
- Révision du PAC Mormont

## Economie circulaire dans la construction

- EMPD 1,1 mios → transmission au Grand Conseil

## Révisions légales

- Révision de la loi sur la gestion des déchets → consultation en 2025
- Nouvelle loi sur l'énergie → transmission au Grand Conseil
- Autres révisions en cours (LATC, LRou, etc.)

# Un canton pionnier de l'économie circulaire

- Poser un jalon des transitions écologique et énergétique
- Etat facilitateur
- Intégrer la finitude des ressources dans le développement économique
- Soutenir le progrès et les innovations
- Renforcer la souveraineté dans la construction
- Mobiliser tous les acteurs de la chaîne

Durabilité  
Innovation  
Emplois locaux  
Création emplois  
Ressources naturelles  
Nouveaux modèles économiques  
Préservation ressources  
Réduction déchets  
Compétitivité